



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M.GILLARDET  
Tél. : 04.84.35.42.76  
n°471-2009PPRT/4

Marseille le 07 OCT. 2013

**AVIS D'ENQUETE**  
portant ouverture d'une enquête publique  
concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la  
Société DEULEP pour son dépôt d'éthanol et d'alcools de bouche  
sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 4 octobre 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société DEULEP pour l'exploitation d'un dépôt d'éthanol et d'alcools de bouche, implantée 39 avenue Georges Brassens à Port-Saint-Louis-du-Rhône (13230).

Le présent projet de PPRT:

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société DEULEP implantée 39 avenue Georges Brassens à Port-Saint-Louis-du-Rhône, et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
- il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur:

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône:  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-76).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Georges Joseph VIOTTI Officier de la marine marchande, retraité titulaire et Monsieur Christian SCHMIDT Ingénieur Voierie d'Arles retraité en tant que suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4e étage),
  - auprès du sous-préfet d'Arles, 2 rue du Cloître ( 2e étage) 13200 ARLES
  - en mairie de Port Saint Louis du Rhône (13230) à la Direction de l'Aménagement et du Territoire et des Travaux Villa Pec Cammargue du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- pour une durée de 33 jours, **du lundi 4 novembre 2013 au vendredi 6 décembre 2013 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie Port-Saint-Louis-du-Rhône dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Georges Joseph VIOTTI recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

**PORT SAINT LOUIS DU RHONE** : 3 avenue du Port

- le lundi 4 novembre 2013 de 9h00 à 12h00
- le mardi 12 novembre 2013 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 22 novembre 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 28 novembre 2013 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 06 décembre 2013 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur tiendra une réunion publique **le mardi 26 novembre 2013 à 18h** Salle Marcel Pagnol 1 avenue du Port 13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE.

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> , pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Arles **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Xavier NIEL - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement  
Tél : 04 42 13 01 16
- Monsieur Frédéric ARCHELAS -Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Tél : 04.91.28.41.15
- Monsieur Patrick COUTURIER - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement  
Tél : 04 91 83 63 19

Marseille, le 07 OCT. 2013

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY